

DÉPARTEMENT DU TARN



MAIRIE DE FRÉJAIROLLES

4 Bis Route d'Albi Bât. B
81990 FRÉJAIROLLES

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DÉBIT DE BOISSON TEMPORAIRE

Monsieur Le Maire,

DEMANDEUR

Je soussigné(e),
Monsieur Nathan CRUZEL

Profession: Président du comité des fêtes de Fréjairolles
Domicilié(e) : FRÉJAIROLLES

Ai l'honneur de solliciter, conformément aux dispositions de l'article L. 331 -1 et suivants du Code de la santé Publique, l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire de 3ième catégorie à :

Du samedi 18 mars 2023 à 18 heures 00
Au dimanche 19 mars 2023 à 2h00.

Pour le motif : Saint patrick

Veuillez agréer, Monsieur Le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 01 mars 2023

Signature

ARRÊTÉ DU MAIRE

Je soussigné(e), Maire de Fréjairolles,
Vu les articles L.2122-28, L.2212-2, L.2214-4, et L.2542-8 du Code des Collectivités Territoriales,
Vu les articles L.3331-1, et L.3334-2 du Code de la Santé Publique,
Vu l'arrêté de Mme La Préfète sur la police des lieux publics, pris en application des articles L.3335-I et L.3335-4 du Code de la Santé Publique,

Vu

Vu

Vu la demande de M. CRUZEL Nathan,

Vu la demande ci-dessus,

ARRÊTE

Article unique — Monsieur Nathan CRUZEL, FRÉJAIROLLES est autorisé à ouvrir un débit de boisson temporaire de 3ième catégorie.

Du samedi 18 mars 2023 18 heures au dimanche 19 mars 2023 2 heures.

Pour le motif Saint Patrick à charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à Fréjairolles, le 01 mars 2023

